

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
53	36	40

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Cognac
Le : 10/05/2019
Et
Publication ou notification du :
10/05/2019

L'an 2019, le 7 Mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Rouillac s'est réuni à la Mairie de ROUILLAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TRAINAUD Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/04/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/04/2019.

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MANGUY Claude, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Eric, Mme MASSÉ Mélina, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, M. PATTE Hervé, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. AUDEBERT Jean-Christophe à M. BERTON Christian, M. FAURE Hervé à M. VIGNAUD Christian, Mme MICHAUD Line à M. MAROT Michel, Mme VANDESTICK Laurence à Mme MANCIA Dominique,

Excusé(s) : M. AUDEBERT Eric, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, M. MONTHUBERT Billy, M. MORICHON Brice, Mme VALLEE Armelle,

Absent(s) : M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, M. MASSARD Jean-Claude, Mme VIGNAUD Christine,

A été nommé(e) secrétaire : Mme HARMAND Emmanuelle.

2019_107 – Tarifs des concessions applicables à l'ensemble des cimetières de la commune nouvelle

Sur proposition de la commission « Cimetière », le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs suivants, à compter du 07 Mai 2019 pour les concessions temporaires de cases au columbarium, les concessions temporaires de cavurnes, les dispersions des cendres dans les jardins du souvenir des 4 cimetières de ROUILLAC – PLAIZAC – SONNEVILLE et GOURVILLE :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 30 €
- Dispersion des cendres + pose d'une plaque : 50 €
- Concession temporaire de Case au columbarium ou Cavurne temporaire : 500 € pour 30 ans
- Concession temporaire de 30 ans : 20 € le m2
- Concession hors sol (chapelles reprises) : 200 € la case + coût de la concession (20 € le m2)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/05/2019

Le Maire - Michel TRAINAUD

